

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 2 juin 2015, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2015-084

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MAI

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 5 mai 2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2015-085

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 5 mai 2015.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 2 juin 2015 ;

Rés. : 2015-086

Il est dûment proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent

comme suit :

Service de la paie (mois) :	12 091.48 \$
DAS – MAI :	2 482.14 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	1 091.78 \$
Comptes à payer du mois :	27 662.08 \$

4.2 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

Rés. : 2015-087

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER, séance tenante, Raymond L'Arrivée, maire suppléant pour la période du 2 juin 2015 au 1 septembre 2015.

4.3 **TRANSFERT DE FONDS - RÉSERVE POUR CAMIONNETTE**

Rés. : 2015-088

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un dépôt de 2 000\$ dans la réserve pour camionnette tel que prévu au budget 2015.

4.4 **DEMANDE AU DÉPUTÉ CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier » est répartie par circonscription électorale provinciale;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition est faite en fonction du nombre de kilomètres de routes locales, soit environ 12 km pour la municipalité de Grand-Métis;

CONSIDÉRANT QUE les députés, en collaboration avec les municipalités et les MRC, établissent une programmation annuelle des travaux d'amélioration en privilégiant le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques de Grand-Métis sont dans un piètre état;

POUR CES MOTIFS,

Rés. : 2015-089

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que conseil de la Municipalité de Grand-Métis demande une aide à M. Pascal Bérubé, députée de Matapédia-Matane, d'un montant de 30 000 \$, dans le cadre du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015 », afin de procéder au revêtement mécanisé sur certaines parties de la chaussée, sur les chemins suivants : Rang 2 Est de Écossais, chemin de l'Anse-des-Morts, chemin de la Pointe-Leggatt.

4.5 JOURNALIER POUR LA VOIRIE D'ÉTÉ

Rés. : 2015-090

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Tomy Desrosiers pour combler le poste de journalier à la voirie d'été pour une période de six semaines débutant le 22 juin 2015, 40 heures/semaine, au taux horaire de 12,00\$. La fin de l'emploi est prévue pour le 1 août 2015. Sujet à une période de probation de 2 semaines.

4.6 SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Rés. : 2015-091

Il est proposé monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu d'autoriser le paiement du 1er versement du au *Ministre des Finances* pour les services de la Sûreté du Québec-Année 2015. La somme payable le 30 juin est de 10 538,00\$.

4.7 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT AU MARDI 11 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE suite aux vacances annuelle de la directrice, il y a lieu de reporter la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 août au mardi 11 août 2015;

Rés. : 2015-092

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la tenue de la séance ordinaire du Conseil municipal du mois d'août soit reportée au mardi, 11 août 2015.

QUE les citoyens et citoyennes de la municipalité de Grand-Métis soient informés dudit report de date par le biais d'un avis public dans l'INFO-municipale ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de Grand-Métis.

4.8 VACANCES ANNUELLES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre ses vacances annuelles du 29 juin au 3 juillet 2015 et du 27 juillet au 7 août 2015.

Rés. : 2015-093

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.

4.9 MANDAT à MALLETTE S.E.N.C. POUR ASSISTANCE EN COMPTABILITÉ

Rés. : 2015-094

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver une banque de temps pour assistance en comptabilité pour une valeur d'environ 500\$.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-0178
PERMETTANT LES CONTENEURS COMME BÂTIMENTS
ACCESSOIRES ET MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES AU
RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les conteneurs comme bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 7 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 5 mai 2015;

Rés. : 2015-095

POUR CES MOTIFS il est proposé par Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit adopté le règlement numéro 2015-0178 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

5.2 **NIVELAGE DE L'ANSE-DES-MORTS**

Attendu qu'une demande de soumission a été envoyée à deux entrepreneurs de la région;

Attendu qu'un seul entrepreneur a répondu;

Rés. : 2015-096

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat pour le nivelage du Chemin de l'Anse des Morts à M. Gilles Migneault de Saint-Octave-de-Métis.

5.3 **ÉTUDE BUDGÉTAIRE – INSPECTION DES PONCEAUX DU RANG DES ÉCOSSAIS, RELEVÉS, CONCEPTION, ÉTUDES HYDROLOGIQUES, RÉALISATION DE PLANS DE CONSTRUCTION ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Attendu que les ponceaux situés sur le rang 2 Est des Écossais doivent être inspectés et qu'un rapport sur leur état structural et leur capacité hydraulique doit être produit;

Attendu qu'une analyse hydrologique doit être réalisée à cette étape en évaluant la quantité d'eau passant pour une récurrence de 25 ans et la capacité des ouvrages en place sera calculée et ce avant les travaux d'asphaltage prévus;

5.3 (suite)

Attendu qu'un plan complet avec un devis de construction intégré sur le plan, pour le remplacement de chaque ponceau dont la capacité hydraulique ou structurale aura été jugée insatisfaisante (2 ponceaux) doit être réalisé. Ces plans seront utilisables pour les travaux en régie;

Attendu qu'un montant est aussi prévu pour les effectuer les travaux en régie;

Rés. : 2015-097

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le mandat au service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour l'inspection des ponceau au montant de 1562\$ et d'attendre les résultats de l'inspection pour le reste des travaux.

6. CORRESPONDANCE

6.1 **MAINTIEN DU FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT que le secteur de la forêt et de l'industrie de l'aménagement forestier représente une part importante de l'activité économique du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la fin du Programme de création d'emplois en forêt a été annoncée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard;

CONSIDÉRANT t que cette décision va se traduire par une coupure budgétaire de 5 M\$ et la perte de 200 emplois au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi en rapportait six;

CONSIDÉRANT que nous sommes à l'approche d'une nouvelle saison de travail pour les travailleurs forestiers;

CONSIDÉRANT que le financement actuel de la mise en valeur de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent ne suffit pas à répondre aux besoins d'aménagement de celle-ci;

CONSIDÉRANT que les divers partenaires de la forêt privée au Bas-St-Laurent (Groupements forestiers, Conférence régionale des élus(es), Syndicat des producteurs forestiers, Agence de mise en valeur des forêts privées et industries) ont comme objectif de doubler la récolte de bois d'ici à trois ans;

CONSIDÉRANT qu'il est important de maximiser les investissements passés de la forêt privée.

Rés. : 2015-098

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu unanimement que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs maintienne le budget consacré à l'aménagement de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent, au même niveau qu'en 2013.

6.2 **MOTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LA RÉVISION DE LA *LOI SUR LE TABAC***

Attendu le souhait du conseil municipal de promouvoir la santé publique et l'adoption, le 16 septembre 2014, d'une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Attendu la déclaration de Mme Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu qu'au cours des cinq dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Attendu que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Attendu qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Attendu que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Attendu que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants;

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal :

- 1- exprime son soutien pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;
- 2- invite le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

6.3 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALES DE L'URLS**

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 10 juin prochain à l'hôtel Gouverneur de Rimouski à 19h. Les intéressés doivent confirmer leur présence au plus tard le vendredi 5 juin 16h30.

6.4 **APPLICATION D'HERBICIDES POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DES EMPRISES FERROVIAIRES DU CHEMIN DE FER CANADIEN NATIONAL (CN) POUR L'ANNÉE 2015**

Avis est donné que la compagnie Asplundh Canada est mandaté pour accomplir les travaux de contrôle de la végétation sur la portion du ballast des corridors ferroviaire du CN et ce du 25 mai au 31 août 2015.

6.5 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Réception d'une lettre du ministre des Transport nous informant qu'une subvention de 37 205\$ nous est accordée pour l'année 2015 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.6 RÉALISATION D'OUTILS DE PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT CÔTIER ET D'ADAPTATION EN FONCTION DES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'ÉROSION CÔTIÈRE

Une étude proposée par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

ATTENDU QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

ATTENDU QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

ATTENDU QU'un projet semblable a été réalisé avec succès dans la Baie-des-Chaleurs et a été très apprécié des municipalités et des MRC;

ATTENDU QUE la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

ATTENDU QUE l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation;

ATTENDU QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la municipalité de Grand-Métis, mais plutôt la participation à 3 rencontres de travail sur les 3 années du projet.

En conséquence, il est proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par à l'unanimité des conseillers présents et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la municipalité de Grand-Métis décide d'appuyer le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

6.7 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS – MAI 2015 – DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

Dépôt du rapport d'activité de MAI 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

6.8 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2015

Réception d'une lettre de la Société nationale de l'et du Québec, nous confirmant que nous recevrons 800\$ dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales pour l'organisation de la Fête nationale.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2015-101

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le ____ juin 2015